

TABLEAU DES CONDITIONS POUR LA REPRISE PROGRESSIVE DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Conditions	Source et assouplissements
Pas de commandes d'animaux. Les seules activités autorisées à l'animalerie sont celles en lien avec le maintien des colonies (incluant la reproduction pour maintenir uniquement le nombre minimal d'animaux).	Consigne Université Laval (suivis en cours avec l'Université Laval)
Pas de visites de participants ni de collaborateurs externes (seuls les employés avec carte d'identification peuvent circuler dans l'établissement).	Consigne IUCPQ-UL (contexte prévention et contrôle des infections). À venir : Selon le plan de reprise des activités cliniques.
Pas de circulation non essentielle dans les secteurs cliniques de l'établissement.	Consigne IUCPQ-UL (contexte prévention et contrôle des infections)
Pas de recrutement de participants.	Consigne IUCPQ-UL (contexte prévention et contrôle des infections). À venir : Selon le plan de reprise des activités cliniques et les directives du Comité d'éthique de la recherche.
Les règles en vigueur du port des équipements de protection individuel (EPI) dans les laboratoires et espaces de bureau devront être respectées. Le port de masques, linge vert et autres EPI doit être arrimé aux règles de l'IUCPQ afin d'en limiter la consommation au strict minimum (https://iucpq.qc.ca/fr/institut/covid-19/sante-et-securite-au-travail)	Consigne IUCPQ (contexte de pénurie de certains EPI). À venir : Selon le plan de reprise des activités cliniques et l'accès aux EPI.
Pas de livraisons de nouveaux équipements qu'ils soient commandés ou prêtés.	Consigne IUCPQ (contexte de services en priorité pour le COVID). À venir : Selon le plan de reprise des activités cliniques.
Accès aux services des approvisionnements ainsi qu'à certains services d'hygiène salubrité, limités.	Consigne IUCPQ (contexte de services en priorité pour le COVID) **24 avril 2020 : Retour aux services d'approvisionnement réguliers.
Pas de sollicitation des services cliniques.	Consigne IUCPQ (contexte de services en priorité pour le COVID). À venir : Selon le plan de reprise des activités cliniques.
Respect des règles de distanciation sociale. Le chercheur sera responsable de s'assurer que celles-ci soient respectées. Prendre connaissance de l'ensemble des mesures avant le retour de vos équipes : https://iucpq.qc.ca/fr/institut/covid-19/sante-et-securite-au-travail	Consigne gouvernementale Les règles de distanciation risquent de demeurer actives suite à la reprise des activités. À suivre selon les consignes gouvernementales.
Ne pas requérir les locaux des pavillons A et U qui ont été prêtés au secteur clinique pour la période de la crise.	À venir : Selon le plan de reprise des activités cliniques
Considérer et accepter que les délais des différents services disponibles soient plus longs (interne/externe) qu'habituellement. Se montrer indulgents envers le personnel de l'IUCPQ-UL dans un contexte de ressources restreintes.	Consigne Direction de la recherche
Pour les nouveaux étudiants : être inscrits préalablement à l'Université Laval ou, pour les étudiants des autres établissements, avoir en main une entente de stage.	Suivis en cours